

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Partie romande

Mesures d'économie pour la protection civile?

Les mesures d'économie et de compression budgétaire que la Confédération, les cantons et les communes doivent prendre pour faire face à la détérioration de leur situation financière affectent également l'armée et la défense nationale en général. Certains milieux, qui cherchent la voie de la moindre résistance, désirent que la protection civile fasse également sa part.

Malgré toute la compréhension que l'on doit avoir pour l'état des finances des collectivités publiques, il ne faut pas oublier que l'organisation de l'armée, de la protection civile et de la défense nationale sont des tâches de l'Etat qui découlent de dispositions légales fondamentales, de sorte qu'elles ne peuvent pas être supprimées ou réduites d'un trait de plume.

Les informations quotidiennes que la presse, la radio et la télévision diffusent sur la situation internationale ne sont pas précisément de nature à nous inciter à relâcher notre vigilance en matière de défense nationale.

La protection civile, dont l'organisation se poursuit, a pour mission d'être prête, de même que l'armée, à faire face à une situation de crise ou de catastrophes. A quoi bon nous servent tous les agréments et les avantages de la démocratie sociale, si nous pouvons tout perdre d'un seul coup, parce que nous aurons

fait des économies de bouts de chandelles?

Nous vivons dans un pays, qui n'est certes pas le paradis, mais qui offre néanmoins beaucoup à ses citoyens. Or que leur restera-t-il, s'ils ne font pas tout ce qui est possible pour tenir la guerre éloignée de leurs frontières et pour réagir en cas de catastrophes? La défense nationale doit être constamment améliorée et consolidée, car il est trop tard de colmater les brèches lorsque la tourmente arrive.

Dans son numéro de janvier 1975, la Revue «Protection civile», organe de l'Union suisse de la protection des civils, publie un article de M. Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, dans lequel celui-ci écrit en substance, sous le titre «1975, un tournant?»: Avant et après la votation fédérale sur l'arrêté concernant l'amélioration des finances fédérales du 8 décembre dernier, on a beaucoup parlé et écrit au sujet de la situation budgétaire de la Confédération. Les remèdes et les conseils destinés à rétablir l'équilibre du budget n'ont certes pas manqué, ni du reste les propositions destinées à réaliser des économies. Face à la situation que nous connaissons actuellement, il ne doit exister aucun tabou et toutes les possibilités d'économie doivent être soigneusement étudiées. Aucun secteur

ne doit échapper à une analyse critique, pour autant que celle-ci débouche sur des propositions objectives. Les contrôles doivent éviter une conception trop unilatérale des choses.

Personne ne met en doute qu'une défense nationale crédible est une nécessité. L'importance de la protection de la population civile, vu les formes de conflits actuels, est connue. Aux menaces extérieures toujours latentes s'ajoutent les dangers provenant de catastrophes naturelles et de défaillances humaines et matérielles.

C'est pourquoi, en matière de protection civile, la question n'est pas de savoir «si» l'on va agir, mais «comment» et éventuellement «quand». En d'autres termes, il est nécessaire de disposer d'un minimum de moyens pour offrir en toutes circonstances et en tous temps une protection maximum en égard aux événements que l'on redoute. Si l'on considère l'état atteint actuellement par la protection civile, on constate qu'il faut d'une part, par une poursuite et une intensification de l'instruction, permettre l'utilisation de chaque place protégée, afin d'assurer la survie de la population, et d'autre part accroître le nombre de ces places protégées. L'égalité des chances est un postulat fondamental de la justice et de la crédibilité, qui sont à la base de notre Etat. Il est donc important de savoir ce qu'il en est de notre degré de préparation. L'année 1975 nous obligera à modifier certains de nos objectifs et à fixer un effort principal. Nous devrons faire des sacrifices. Mais il ne peut être question de remettre en cause notre conception de la protection civile, conclut le directeur de l'Office fédéral.

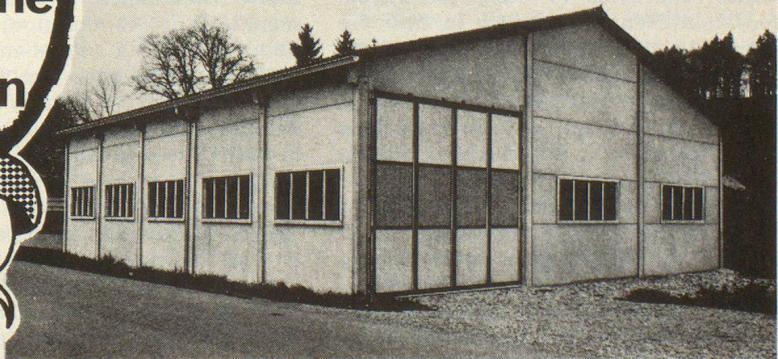
**Sie schiessen
wie Pilze
aus dem Boden
und beschirmen
wertvolles Gut**
Zivilschutz-
und Feuerwehr-Magazine
Werkhallen
Einzel-Serien-Garagen
aus vorfabrizierten
Betonelementen



- Masse können den Fahrzeugen individuell angepasst werden
- Boxen können später beliebig vergrössert oder versetzt werden
 - Bauten werden mit oder ohne Isolation geliefert
 - Einbau von Servicetüren und Fenstern nach Bedarf
 - Kurze Baufrist

Verlangen Sie den Prospekt 74

Tel. 032
83 12 82



Baubedarf und Zementwaren Gustav Hunziker AG 3232 Ins-Anet